

Une nouvelle norme sur les cosmétiques bio va "tromper les consommateurs"

Aujourd'hui, les consommateurs se tournent, tant dans leur alimentation que dans leur hygiène, vers des produits bio. Cette alternative étant présentée comme plus naturelle et donc plus saine. Cependant, une nouvelle norme internationale va permettre d'apposer plus facilement la mention "bio".

Un marché en expansion



Depuis plusieurs années une vague de bio a déferlé sur l'industrie des cosmétiques. Selon *Cosmébio* (label regroupant plusieurs marques), le chiffre d'affaires de ce marché représentait 450 millions d'euros en 2015, soit 4,3% du marché cosmétique.

La croissance observée en France tourne autour de 10% alors que celle de la cosmétique ne dépasse pas les 1%. Ainsi, ce marché dispose d'un potentiel énorme et les marques conventionnelles l'ont bien compris en intégrant des produits portant des mentions

"bio" ou "naturelle" dans leurs gammes de produits.

Ainsi, **9 000 produits disposent d'un label bio**. Afin d'en bénéficier, le produit doit répondre à un cahier des charges commun (à toutes les marques françaises) avec des critères tels que la présence de 95 à 100% d'ingrédients d'origine naturelle, d'au moins 20% de bio sur le total des ingrédients ou encore de 95% de bio sur le total des ingrédients végétaux.

Des produits chimiques et polluants autorisés

C'est alors que des groupes de travail, représentant 28 pays européens, ont planché sur le sujet de ces produits.

Parmi les participants, des grandes marques conventionnelles mais également les labels *Cosmébio* et *Ecocert*. Après de nombreuses analyses, des discordes sont apparues lors des négociations au sujet d'une nouvelle norme.



Aujourd'hui, cette nouvelle norme internationale, baptisée ISO 16 128, vise à "harmoniser les règles pour tous les pays".

"C'est quoi la norme ISO 16128 ?"

Les associations et professionnels de la cosmétique ne sont pas du tout en faveur de cette norme et crient à la fraude.

"Il s'agit purement et simplement d'une tromperie pour les consommateurs" **s'énervé** le président de Cosmébio, Romain Ruth, qui représente 350 entreprises de la parfumerie et du soin du corps naturel et bio.

Et pour cause, celle-ci permettra d'établir les indices de "naturalité des ingrédients" contenus dans un produit. Ainsi, la définition du "naturel" sera moins précise et moins restrictive et entraînera donc une confusion entre les "vrais et faux" cosmétiques bio.

En d'autres termes, cette norme autorise des produits avec du **paraben**, des OGM, des substances animales ou encore du silicone en petite quantité. Ces substances sont pourtant présentes sur la "liste noire" des cosmétiques estampillés bio.

"Selon cette norme, les fabricants déclarent simplement leurs ingrédients et s'exonèrent du contrôle indépendant d'organismes certificateurs" **explique** Romain Ruth.

Face à cette nouvelle réglementation, les associations telles que WECF, génération Cobaye et génération futures souhaitent que les "substances suspectes" soient indiquées clairement sur les étiquettes, accompagnées de leur pourcentage.



Essayez de regarder cette vidéo sur www.youtube.com

<https://www.youtube.com/watch?v=UYczLljb60>